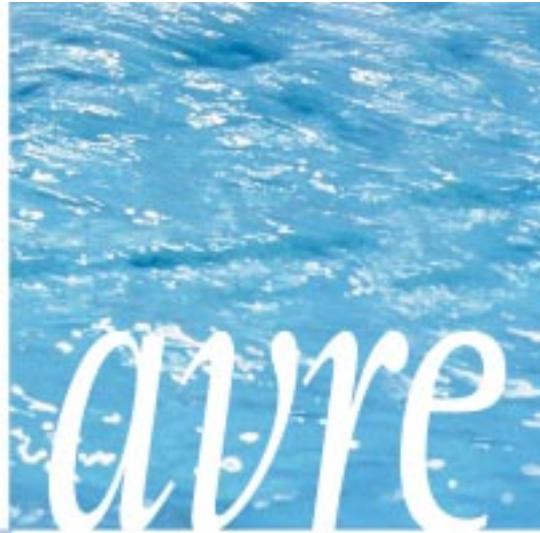


# mes sage

de l'



# avre

N°1 / JUILLET 2003

E  
D  
I  
T  
O  
R  
I  
A  
L

Depuis des années, nous demandions la mise en place du SAGE de l'Avre (le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Pourquoi ? Parce que le jour où le schéma sera adopté, nous pourrons nous engager dans une gestion globale et concertée de la ressource en eau, avec un plan concret d'actions.

Il nous a fallu cinq ans pour faire démarrer notre SAGE ! Maintenant, c'est à nous, membres de la commission locale de l'eau (CLE), de le prendre en main afin de mener à bien cet ambitieux projet. Gérer et préserver la ressource en eau potable, mettre en valeur notre patrimoine naturel, lutter contre les problèmes d'inondation et de ruissellement sont autant de domaines sur lesquels nous allons pouvoir agir.

La grande motivation des élus, des associations et des usagers, les moyens humains et matériels mis à notre disposition par le Département de l'Eure sont autant d'éléments qui me rendent confiant quant à notre capacité à relever ce défi.

Mais, ne l'oublions pas : élaborer un SAGE est un travail de longue haleine et je compte sur vous pour que ce projet aboutisse, en raccourcissant au mieux les délais.

**Louis PETIET**

*Conseiller Général de l'Eure  
Président de la Commission Locale  
de l'Eau du SAGE de l'Avre*



et former des réservoirs ou nappes phréatiques, il existe alors une circulation souterraine des eaux.

## GÉRER LA RESSOURCE EN EAU PAR BASSIN VERSANT

Cela se traduit par une approche "territoriale".

Elle vise une prise en compte globale de l'eau avec une concertation de l'ensemble des acteurs concernés ce qui permet d'assurer une meilleure intégration des multiples intérêts, usages, préoccupations et moyens d'action, d'avoir une vision globale du territoire afin d'agir localement sur un problème sans causer d'impacts négatifs ailleurs dans le bassin.

Ce type de gestion devrait conduire, sur le long terme, à la mise en œuvre de solutions plus efficaces et, par conséquent, à une amélioration de la qualité des cours d'eau et des nappes phréatiques.

## Un territoire pour l'eau : le bassin versant

### PETIT RAPPEL...

Comme un pays, un bassin versant a des frontières qui suivent les crêtes du relief et qui sont appelées «lignes de partage des eaux». Les gouttes de pluie qui tombent d'un côté d'un versant s'en vont rejoindre une rivière et

celles qui tombent de l'autre côté s'écoulent vers une autre rivière.

Le bassin versant peut donc se définir comme l'ensemble des terres où ruissellent, s'infiltrent et courent toutes les eaux qui alimentent un cours d'eau.

Il faut savoir que l'eau peut également s'infiltrer dans la roche



DÉPARTEMENT DE  
**L'EURE**  
TERRE DE PROJETS

Structure porteuse du Sage de l'Avre

## Le SIVA dans le SAGE en quelques mots

### LE PASSÉ

Créé en 1967 à la suite de grandes crues, le SIVA réunit dans un premier temps 24 communes. Son utilité fut vite constatée.

Les différents présidents s'attachèrent à convaincre toutes les communes riveraines de l'Avre d'y adhérer. Le but fut définitivement atteint lors de l'adhésion de la ville de Dreux en 1998. Le Syndicat Intercommunal de la Vallée d'Avre regroupa dès lors 33 communes.

L'esprit d'union déborda même sur son affluent la Coudane, regroupant les communes de Courdemanche, Illiers l'Évêque, Louye, Marcilly sur Eure et Saint Georges Motel. De toute évidence la notion de bassin versant était en train de naître dans notre vallée.

Les crues de 1993 et 1995 furent particulièrement mobilisatrices. Leurs conséquences furent très graves (Pertes économiques importantes, sinistres dans toute la vallée). Il fut alors décidé de mettre de l'ordre dans les ouvrages et dans leur gestion.

Plusieurs centaines de milliers d'euros furent investis dans la restauration de vannages vétustes voire dangereux pour certains. Mais nous comprîmes très vite que cela ne serait pas suffisant.



Les inondations de janvier 1995

Une étude générale de l'Avre fut faite afin de mieux cibler les actions à mener, les points noirs à traiter, les aménagements à réaliser. Nous fûmes contraints de constater que ces phénomènes n'étaient absolument pas à échelle humaine et que prétendre les maîtriser de façon absolue serait faire preuve de prétention et d'inconscience.

Les raisons de tels cataclysmes dépassent le cadre de l'Avre. L'urbanisation à outrance, les constructions d'ouvrages irréfléchis, les changements de types de cultures, les rejets des stations d'épurations et des eaux pluviales sont de façon indiscutable des facteurs aggravants et ont des conséquences qui ne se limitent pas à leurs voisinages directs. Dès lors, l'action d'un syndicat de rivière pour préserver la qualité de l'eau et lutter contre les inondations devient insuffisante.

### LE PRÉSENT

De toute évidence, la nécessité de coordonner la gestion des eaux sur l'ensemble du bassin versant s'avère incontournable. Ainsi l'embryon de

cette coordination vient de voir le jour : il porte le nom prémonitoire de SAGE.

Sa structure administrative est accueillie au sein du syndicat de l'Avre.

### LE FUTUR

D'ores et déjà, se pose la question : quel sera le rôle du «SIVA dans le SAGE ?». A travers cette expression quelque peu curieuse se cache l'avenir d'un syndicat qui se doit d'évoluer vers une structure capable d'agir de façon globale sur le bassin versant et donc devenir non plus un syndicat de rivière, mais un syndicat de bassin versant. Ainsi la coordination pourra être fiabilisée sans pour autant rajouter une structure administrative coûteuse pour le contribuable.

Certes, cela se fera dans le temps, mais nous devons y réfléchir dès maintenant pour être opérationnels très rapidement et répondre au besoin urgent et vital qu'est celui de protéger l'eau de notre vallée.

## Qu'est-ce qu'un SAGE ?

Certains territoires plus que d'autres sont enclins aux conflits d'usages, notamment en matière de ressource en eau et principalement faute d'une mauvaise communication entre les usagers. A l'initiative des acteurs locaux qui souhaitent dénouer cette situation, un **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** est lancé.

C'est le préfet qui délimite le périmètre du SAGE en accord avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux défini au niveau des 6 bassins hydrographiques Français) et qui

définit la **Commission Locale de l'Eau** dite "CLE". Cette dernière est chargée de l'élaboration et du suivi du schéma et se compose pour 1/2 d'élus, 1/4 d'usagers et 1/4 de représentants de l'état.

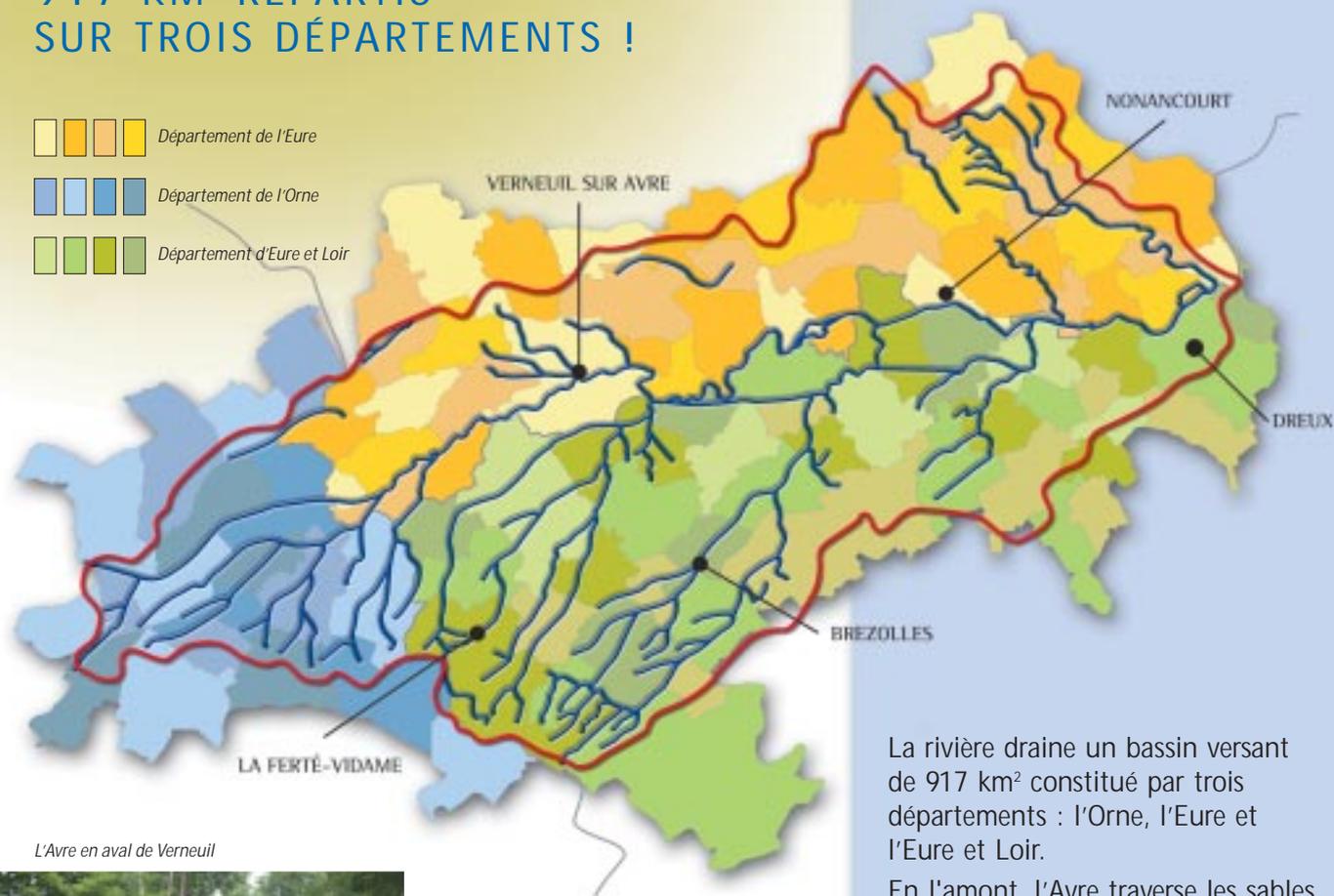
Intervient alors la phase d'élaboration du SAGE. A partir d'un état initial du bassin versant et d'un diagnostic de l'existant, la CLE définit une stratégie d'action autour des thèmes les plus sensibles du bassin versant : protection de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques, lutte contre les inondations...

Une fois le document du SAGE élaboré, il est approuvé par arrêté préfectoral et devient alors opposable à l'administration. Dès lors, l'ensemble des décisions administratives ayant un impact sur l'eau devra être compatible avec les règles de gestion mises en place par le SAGE. Ceci permettra une **cohérence des actions menées sur le territoire du bassin versant** afin que chacun devienne un acteur de la préservation de cette ressource commune.

# Le bassin versant de l'Avre

917 KM<sup>2</sup> RÉPARTIS SUR TROIS DÉPARTEMENTS !

-  Département de l'Eure
-  Département de l'Orne
-  Département d'Eure et Loir



L'Avre en aval de Verneuil



L'Avre au cœur de la forêt du Perche



L'Avre, affluent rive gauche de l'Eure, prend sa source à 280 mètres d'altitude dans les forêts du Perche (Buberte dans le département de l'Orne) et après un parcours de 79 km rejoint l'Eure à Saint Georges-Motel à une altitude de 70 mètres.

La rivière draine un bassin versant de 917 km<sup>2</sup> constitué par trois départements : l'Orne, l'Eure et l'Eure et Loir.

En l'amont, l'Avre traverse les sables ferrugineux du Perche qui lui donnent sa couleur orangée.

Plus à l'aval, la présence de bétouilles entraîne de fortes pertes, voire même l'assèchement de la rivière lors d'étiages sévères d'où le creusement d'un bras forcé en provenance de l'Iton. Cet affluent artificiel alimente l'Avre afin d'en assurer un débit minimum.

Les autres affluents de l'Avre sont, en rive droite, le Saint Maurice, le Buternay, la Meuvette, la Peluche, et en rive gauche le Ruet et la Coudanne.

La population du bassin versant de l'Avre, répartie sur 96 communes, est d'environ 56 000 habitants. Les principales agglomérations du bassin de l'Avre sont Verneuil sur Avre, la zone de Nonancourt, Saint Lubin des Joncherets, Saint Rémy sur Avre et les villes de Dreux et Vernouillet.

## Des acteurs au sein d'un unique projet

Le 20 mars 2002, Monsieur le Préfet de l'Eure a installé la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Avre.

La CLE est composée pour moitié d'élus, d'un quart d'usagers et d'un quart d'administrations.

### Collège des élus

- 1 représentant du Conseil Régional de Haute Normandie
- 1 représentant du Conseil Régional de Basse Normandie
- 1 représentant du Conseil Régional de la région Centre
- 1 représentant du Département de l'Eure
- 1 représentant du Conseil Général de l'Eure et Loir
- 1 représentant du Conseil Général de l'Orne
- 8 maires de l'Eure
- 7 maires de l'Eure et Loir
- 2 maires de l'Orne
- 1 représentant du Syndicat Intercommunal de la Vallée d'Avre

### Collège des usagers

- 1 représentant de la Chambre d'Agriculture de l'Eure
- 1 représentant de la Chambre d'Agriculture d'Eure et Loir
- 1 représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Eure
- 1 représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Eure et Loir
- 1 représentant de la Fédération de pêche de l'Eure
- 1 représentant de la Fédération de pêche de l'Eure et Loir
- 1 représentant de la Fédération de pêche de l'Orne



- 1 représentant de l'association «La sauvegarde de l'environnement» (Eure)
- 1 représentant de l'association Eure et Loir Nature
- 1 représentant de l'association Faune et Flore de l'Orne
- 1 représentant de la Compagnie Générale des eaux

### Collège des administrations

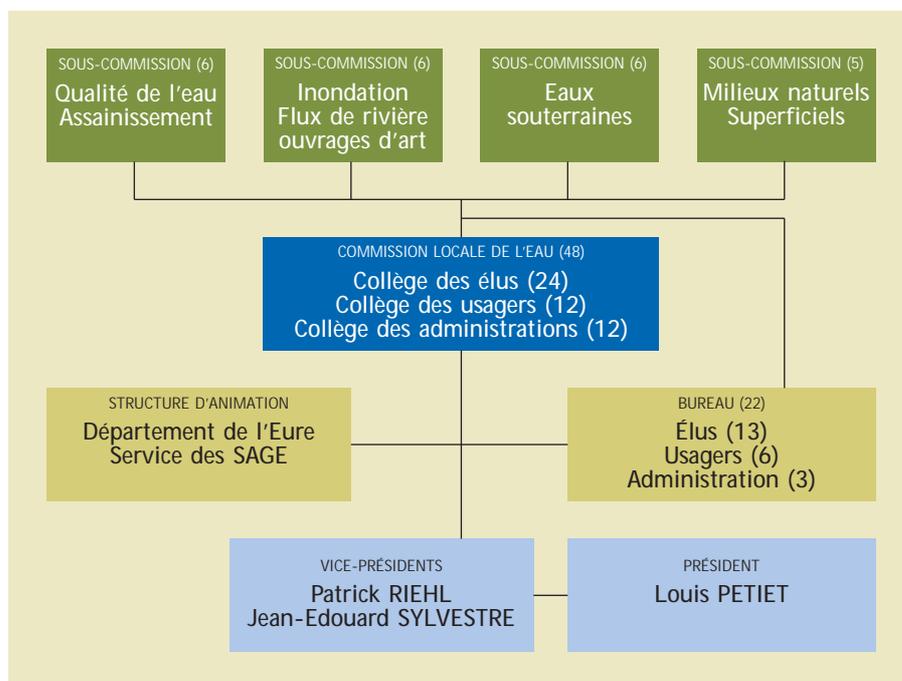
- Le Préfet de l'Eure ou son représentant
- 1 représentant du Préfet coordonnateur de bassin
- 3 représentants de la mission inter service de l'eau (MISE) de l'Eure
- 2 représentants de la mission inter service de l'eau (MISE) d'Eure et Loir
- 1 représentant du directeur de la DDAF de l'Eure et Loir
- 1 représentant conjoint des directeurs des DIREN de Haute Normandie et Basse Normandie

- 1 représentant conjoint du directeur de la DIREN de la région Centre
- 1 représentant de l'Agence de l'Eau
- 1 représentant du Conseil supérieur de la pêche, brigade de l'Eure.

Lors de cette séance, Monsieur PETIET, conseiller général de l'Eure, a été élu président de la CLE. MM. RIEHL (maire de Saint Rémy sur Avre 28) et SYLVESTRE (maire de la Poterie au Perche 61) ont été élus vice-présidents.

De même, quatre sous-commissions thématiques ont été mises en place :

- Qualité de l'eau / Assainissement
- Inondation / flux de rivière
- Eaux souterraines
- Milieux naturels



#### PRÉSIDENT

Louis PETIET - SIVA

84, rue du Canon - 27130 VERNEUIL SUR AVRE  
TÉL./FAX : 02 32 58 69 38 - 06 07 58 10 27

#### ANIMATEUR

Structure d'animation du SAGE de l'Avre :  
Département de l'Eure  
Hôtel du Département  
Boulevard Georges Chauvin  
27021 EVREUX Cedex  
02 32 31 93 29

#### NOS PARTENAIRES

